

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Violents orages du 10 juin 2008 : des dommages maintenant estimés entre 100 et 150 millions \$

Montréal, le 7 août 2008 – Les violents orages qui ont balayé plusieurs régions du Québec, le 10 juin 2008, ont causé des dommages plus importants que ceux estimés précédemment. Une mise à jour des données préliminaires, colligées par le Bureau d'assurance du Canada en juin dernier, permettent de conclure que les indemnités versées par les assureurs s'élèveront entre 100 et 150 millions \$.

Rappel des événements

Malgré la courte durée de la tempête, l'intensité des vents ainsi que les averses localisées de grêle ont causé d'importants dommages aux résidences et biens des particuliers, aux bâtiments et biens des entreprises de même qu'aux automobiles.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au Canada, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements : Alexandre Royer
Conseiller en affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563, poste 232
Tél. cellulaire : 514 953-0828